

SARL SODECAL AUDIT 449, avenue du Danemark 82000 MONTAUBAN	FIDAUDIT Membre du réseau FIDUCIAL 41, rue du Capitaine Guynemer 92925 LA DEFENSE CEDEX	KPMG AUDIT 224, rue Carmin CS 17610 31676 LABEGE CEDEX
---	---	--

FIGEAC AERO

Société Anonyme au capital de 3 328 434.72 Euros

Z.I de l'Aiguille

46 100 FIGEAC

RCS CAHORS B 349 357 343

SARL SODECAL AUDIT 449, avenue du Danemark 82000 MONTAUBAN	FIDAUDIT Membre du réseau FIDUCIAL 41, rue du Capitaine Gynemer 92925 LA DEFENSE CEDEX	KPMG AUDIT 224, rue Carmin CS 17610 31676 LABEGE CEDEX
---	--	--

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FIGEAC AERO tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

SARL SODECAL AUDIT	FIDAUDIT <i>Membre du réseau FIDUCIAL</i>	KPMG AUDIT
---------------------------	---	-------------------

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.1.1 de l'annexe expose la méthode de comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus, des informations données afférentes à l'immobilisation des frais de développement et à leur amortissement, et nous nous sommes assurés de sa correcte application.
- Les titres de participation sont évalués selon les modalités décrites dans la note 1.3.1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations retenues par votre société, et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Votre société valorise les stocks dont les encours selon les modalités décrites dans la note 1.4. de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation retenues par votre société et des données sur lesquelles elles se fondent, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces approches et de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé d'établir l'attestation relative à la présence dans le rapport de gestion de toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

SARL SODECAL AUDIT

FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL

KPMG AUDIT

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Labège, Montauban et La Défense, le 11 septembre 2015

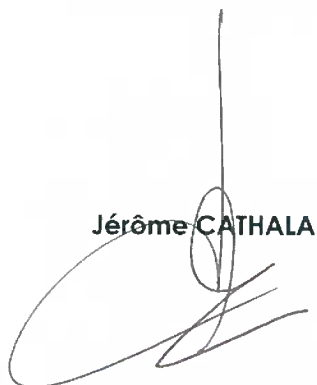
Les Commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.



Jean Marc LABORIE

SARL SODECAL AUDIT



Jérôme CATHALA

FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL



Jean-Pierre BOUTARD

Anne-Laure DESTRUEL
Gérante de la SARL

